

AFFAIRES COURANTES

BILL RELATIF À LA PROTECTION DES ESPÈCES
MENACÉES D'EXTINCTIONMESURE PRÉVOYANT LA PROTECTION DE CERTAINES
ESPÈCES D'ANIMAUX RARES ET MENACÉES
D'EXTINCTION

M. John Harney (Scarborough-Ouest) demande à présenter le bill C-165, concernant la protection des espèces menacées d'extinction.

Des voix: Expliquez-vous.

M. Harney: Monsieur l'Orateur, ce bill a tout simplement pour but d'interdire la vente, le stockage, l'entreposage et le commerce des peaux des espèces menacées d'extinction au Canada.

(La motion est adoptée, le bill est lu pour la 1^{re} fois et l'impression en est ordonnée.)

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

LES BÉNÉFICIAIRES DE LA SCHL

Question n° 1—**M. Mather:**

1. Envisage-t-on d'examiner les bénéfices nets d'impôt réalisés par la Société centrale d'hypothèques et de logement en 1970 et 1971?

2. Envisage-t-on d'affecter ces bénéfices à la réduction des taux d'intérêt?

L'hon. Ron Basford (ministre d'État chargé des Affaires urbaines): 1. Le revenu net d'impôt de la Société centrale d'hypothèques et de logement, viré au fonds de réserve était de 8.9 millions de dollars en 1970 et de 7.4 millions en 1971, entraînant un revenu de l'actif de 0.18 p. 100 en 1970 et de 0.13 p. 100 en 1971. A ce revenu il faudrait rattacher les dépenses faites au nom du ministre, soit de 44 millions de dollars en 1970 et de 61 millions en 1971, pour des programmes tels que la recherche sur le logement et l'aménagement communal, la renonciation au remboursement de parties de prêts consentis à une municipalité à l'égard de projets de traitement des eaux d'égout, pour des pertes subies du fait de l'exploitation d'ensembles de logement public ou social issus d'ententes fédérales-provinciales et des pertes subies à la vente d'hypothèques. Le résultat en dépenses nettes de la part du gouvernement fédéral pour toutes ces opérations s'est chiffré à 35.1 millions de dollars en 1970 et à 53.6 millions en 1971.

2. La position des profits de la Société centrale est affaiblie par le fait que celle-ci consent des prêts, à des taux d'intérêt sensiblement inférieurs aux taux du marché, soit à des provinces, à des organismes de logement sans but lucratif ou à d'autres, pour des programmes tels que le logement à bas loyer, le logement public ou social, l'aménagement de terrains et le logement d'étudiants.

Questions au Feuilleton

LES FONCTIONNAIRES FÉDÉRAUX RETRAITÉS

Question n° 7—**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):**

1. Combien de fonctionnaires fédéraux retraités touchent une pension, y compris leur pension de base et tout supplément dans les limites ci-après: a) moins de \$20 par mois, b) \$20 à \$29.99 par mois, c) \$30 à \$39.99 par mois, d) \$40 à \$49.99 par mois, e) \$50 à \$59.99 par mois, f) \$60 à \$69.99 par mois, g) \$70 à \$79.99 par mois, h) \$80 à \$89.99 par mois, i) \$90 à \$99.99 par mois, j) \$100 à \$149.99 par mois, k) \$150 à \$199.99 par mois, l) \$200 à \$249.99 par mois m) \$250 à \$299.99 par mois, n) \$300 par mois et plus?

2. Combien de veuves de fonctionnaires ou de fonctionnaires retraités touchent une pension, y compris leur pension de base et tout supplément, dans chacune des limites indiquées dans la question ci-dessus?

3. Quel est le nombre de fonctionnaires retraités et quel est le nombre de veuves de fonctionnaires ou de fonctionnaires retraités qui habitent actuellement dans chaque province?

4. A l'égard de combien d'orphelins de fonctionnaires fédéraux paie-t-on des pensions et quel en est le montant moyen?

L'hon. C. M. Drury (président du Conseil du Trésor): 1. et 2. Nombre de fonctionnaires fédéraux retraités et de veuves touchant une pension dans les limites ci-après:

Limites mensuelles en dollars	1. Fonctionnaires retraités	2. Veuves
Moins de \$ 20	241	792
\$ 20.00-\$ 29.99	536	1,701
\$ 30.00-\$ 39.99	1,303	1,814
\$ 40.00-\$ 49.99	1,728	1,730
\$ 50.00-\$ 59.99	1,809	1,657
\$ 60.00-\$ 69.99	1,855	1,427
\$ 70.00-\$ 79.99	1,832	1,347
\$ 80.00-\$ 89.99	1,894	1,278
\$ 90.00-\$ 99.99	1,824	1,159
\$100.00-\$149.99	7,966	4,504
\$150.00-\$199.99	5,899	2,084
\$200.00-\$249.99	4,835	792
\$250.00-\$299.99	3,909	372
\$300.00 et plus	10,275	452

3. Nombre de fonctionnaires retraités et de veuves habitant dans chaque province.

Province	Rentiers	Veuves
Terre-Neuve	600	242
Île-du-Prince-Édouard	284	145
Nouvelle-Écosse	2,488	1,170
Nouveau-Brunswick	1,399	693
Québec	7,635	4,095
Ontario	19,381	9,024
Manitoba	2,133	934
Saskatchewan	1,355	568
Alberta	2,650	1,091
Colombie-Britannique	7,211	2,728
Territoires du Nord-Ouest	36	13
Hors du Canada	734	406
Total	45,906	21,109

4. Des pensions d'un montant moyen de \$271.12 par an sont payées à 89 orphelins de fonctionnaires fédéraux.